

[Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Sophie Toscan du Plantier, l'impossible procès - Le débrief

Pour commenter son histoire du jour, Christophe Ondelat reçoit un invité, acteur direct de son récit. Bertrand Buñol, vous êtes le frère de Sophie Tosquan du planterie qui, de son nom de jeune fille, s'appelait Sophie Buñol.

Sur une échelle de zéro à dix, M. Buñol, à combien estimez-vous les chances que Yann Bélé soit un jour rejugé en France, il devrait être rejudé s'il est extradé?

Ce qu'il faut savoir, c'est que l'extradition a été refusée pour un motif technique qui est la non-ressuprocité

et que pour que cette décision puisse être changée, il faut que la loi Yerlandais change.

Donc ça veut dire que si on veut que M. Bélé soit extradé, il faut qu'il ait un changement de loi au niveau du Yerland.

Donc c'est complètement dans les mains du gouvernement et de la Yerlandais et donc la seule chance pour qu'on puisse avoir un changement d'attitude de la Cour suprême serait celui-là.

Je n'ai naturellement aucune influence sur la politique Yerlandais et pour savoir si ce sujet serait un jour traité.

Parallèlement à ça, il y a une démarche qui a été lancée au niveau du droit européen pour que l'Yerlande applique les règles du droit européen.

C'est une autre façon de pouvoir faire évoluer la loi.

À ce jour, on n'a aucun élément pour pouvoir savoir si elle va être changée.

Mais c'est à travers cette démarche-là que l'on peut un jour imaginer que M. Bélé soit extradé en France et puisse être jugé.

Donc les chances sont proches de zéro quand même?

Proche de zéro, non, on peut pas dire ça, parce que la justice européenne, peut-être comme les justices françaises ou Yerlandais, sont pas des mouvements très rapides.

Mais on peut imaginer quand même qu'il y ait des évolutions dans le contexte européen.

Donc proche de zéro, non, mais pas très élevés, c'est possible aussi.

Évidemment, tout le monde se demande comment Bélé a pu être jugé en France, alors qu'il n'a pas pu être jugé en Irlande.

Je suppose que ça relève du combat que votre famille a mené?

Depuis le début de cette affaire, c'est-à-dire depuis 25 ans, on essaie de comprendre effectivement les différences entre justice française et justice irlandaise.

Et même si on n'est pas spécialiste en justice française, on a appris beaucoup de choses sur les deux formes de justice telles qu'elles existent entre l'Irlande et la France.

Donc effectivement, pour nous, la grosse difficulté, ça a été d'abord de suivre ce que nous disait la police irlandaise, puis après les décisions du DPP,

le directeur des poursuites en Irlande, l'équivalent d'un peu d'un juste institution, et de comprendre à la fois la démarche, les attitudes, les décisions qui ont été faites là-bas.

Ce qui a été un peu particulier dans cette affaire, c'est que ma mère, mon père et Daniel Toscan du Plantier ont porté plainte dès la mort de Sophie.

Ça dérange en janvier 97 au niveau du parquet français, puisque en France, on a effectivement le droit de porter plainte sur un assassinat d'un ressortissant français,

même si c'est sur un territoire étrange. Et c'est ce qui a mené la deuxième partie de ces dernières 25 années, et une fois qu'on a vu que l'Irlande n'arrivait pas à se décider à amener M. Bellez sur un

[Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Sophie Toscan du Plantier, l'impossible procès - Le débrief

procès,

eh bien la justice française a démarré son travail à recommencer une enquête complète.

- Ça n'est pas sur la base du dossier d'instruction irlandais que M.Bellez a été condamné. C'est une instruction française.

- C'est totalement une instruction française. C'est une instruction française, donc démarrée juste après la mort de Sophie.

C'est une enquête fait par les policiers français de façon totalement indépendante du dossier irlandais,

même si à un moment donné, là, les accords européens ont permis que la police française puisse récupérer le dossier irlandais, donc ils se sont aussi inspirés,

mais ils ont fait leur propre enquête. Ils sont même allés à deux reprises, deux ou trois reprises, ainsi que le juge d'instruction s'est déplacé sur place en Irlande

pour compléter son propre dossier. Donc c'est un dossier qui est purement français, effectivement.

- Donc en tenu de la connaissance que vous avez du dossier est français et irlandais, vous avez la certitude que c'est Bellez qui a tué votre sœur.

- Ma certitude ou ma conviction n'ont aucun intérêt. Je pense que ce qui a été particulier, et moi ce que j'ai appris à travers toute cette histoire

et toutes ces années, c'est le fait que ce n'est pas la victime ou la famille de la victime qui demande justice.

- C'est l'État. - C'est l'État. Donc les conclusions, toute la démarche de la police française, toute la démarche de la justice française,

tout le procès sont arrivés à une conclusion qui était que M.Bellez était coupable. Mais ce n'est pas moi qui ai désigné cette personne comme étant coupable.

C'est la justice française qui a suivi les recommandations ou les conclusions de la police et du juge d'instruction.

Et donc pour moi, c'est extrêmement important parce qu'on ne peut pas nous accuser d'être d'une vengeance quelconque.

C'est l'État français par rapport à tous ces éléments. Effectivement, vous l'avez dit à plusieurs reprises, il n'y a pas de preuve formelle,

il n'y a pas d'aveu de M.Bellez. En revanche, dans la justice française, un fessaud de preuve, un fessaud d'indice, va permettre d'aller jusqu'au procès.

Et dans ce procès, on réanalyse détail par détail. Et je peux vous dire qu'il y avait des détails assez difficiles à entendre pour nous.

Mais détail par détail, on relie l'ensemble des sujets. Et c'est à l'issue de cette nouvelle analyse qui a été faite par trois juges professionnels.

Il n'y a pas d'effet d'annonce ou d'effet d'avocat pour arriver à cette conclusion. Et c'est trois personnes qui sont des spécialistes de la justice,

qui sont professionnelles, qui sont arrivées à cette conclusion que M.Bellez est coupable. Donc de mon point de vue,

du point de vue de la justice française, du point de vue de l'État français, du point de vue de la communauté française, après un procès, il est coupable.

Le mobile, parce que c'est là-dessus qu'on bute. C'est-à-dire qu'il y a un mobile sordide, que Yann-Bellez est tué votre sœur uniquement pour avoir l'opportunité

[Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Sophie Toscan du Plantier, l'impossible procès - Le débrief

de couvrir cette affaire, de vendre des articles et de se renflouer. Est-ce que ce mobile tient la route selon vous?

Là, vous me demandez trop. Ce qui se passe dans la tête de M.Bellez, et on l'a vu à plusieurs reprises dans les interviews, dans les documentaires

auxquels il a donné sa voix et l'a donné son image, montre que c'est un personnage assez maquerelique, mais en même temps,

comme je dirais, j'ai un peu fou, je dirais, qui fait qu'il est difficile pour nous de comprendre, en tout cas pour moi, de comprendre

une telle mentalité, une telle façon de faire. Est-ce que c'est pour être le héros d'une histoire? Peut-être. Est-ce que c'est pour des envies sexuelles? Peut-être.

Je ne sais pas. Toujours est-il que ce n'est pas le mobile tel qu'on nous le présente, me paraît tellement fou que ça me paraît impossible,

en raisonnant avec mon esprit, mais je ne saurais pas dire, effectivement, quelle était son mobile précis. Ce que je suis même pas fin,

je suis analysant en tant que spécialiste du sujet, 25 ans qu'on tourne autour, la façon dont le meurtre a été perpétré montre plutôt une sauvagerie,

pas une préméditation, mais quelque chose qui s'est déclenché en OUI, qui a impliqué cette sauvagerie. Donc est-ce que ça a été fait prémédité avant?

C'est un possible format de savoir et un possible format de vous le dire aujourd'hui.

Mais la sauvagerie est une piste. J'ai cru comprendre que, en Irlande, dans la presse des documentaires, commencer à être réalisés,

qu'il essaie d'entendre que peut-être que Bellé était plus coupable que ne l'avait considéré la justice irlandaise jusqu'à maintenant.

Ça fait 25 ans qu'on entend tout et très souvent n'importe quoi à ce sujet. Ce qu'il faut savoir, c'est que toutes les démarches qu'a fait M. Bellé,

il a quand même attaqué à plusieurs reprises et la Garda, donc la police irlandaises et des journaux, et qu'à chaque fois, il a été débouté.

Ça veut dire qu'effectivement, en tout cas, même dans la justice irlandaises, il y a quand même un élément qui montre que les accusations qui avaient été proférées

par les journaux a été fondées, que le fait d'avoir été arrêté par la Garda a été fondé. Donc effectivement, il y a ce côté-là qui montre quand même que

au même côté irlandais, on a quand même un sentiment de culpabilité de la barre de M. Bellé.

- Mais est-ce qu'il y a une hypothèse dans laquelle, à l'issue de la montée de ce sentiment, une enquête est rouverte,

ou bien est-ce que les faits sont prescrits maintenant?

- Alors les faits sont pas prescrits, je crois que c'est un peu comme en France, on ne prescrit pas les faits...

- Des enquêtes en cours, oui. - Des enquêtes en cours. Donc non, le sujet est toujours ouvert.

Je promène d'après les dernières informations qu'on a pu avoir à travers la presse,

à travers nos contacts auprès de la Garda, qu'il y ait l'équipe de Coltqueez qui va travailler à nouveau sur le sujet,

refaire une NEM enquête, puisqu'il y a déjà eu trois enquêtes en Irlande faites par la Garda.

Chaque fois, retoquée par le DPP au moment de la mise en examen, on pouvait être bien en

[Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Sophie Toscan du Plantier, l'impossible procès - Le débrief

culpabilité.

Mais voilà, donc non, le sujet n'est pas terminé en Irlande et pour la Garda, et vous pouvez comprendre aussi que pour la police Irlandaise, il y a quand même un sentiment...

- D'humiliation, d'échec, oui. - D'humiliation, du d'échec.

Effectivement, qui est très très fort, qui est une discussion qu'on a pu avoir avec les policiers depuis quasiment la mort de Sophie,

montre qu'effectivement, il y avait une volonté pour eux d'arriver à trouver le coupable, et quand ils l'ont trouvé, ils n'ont pas réussi à l'amener devant les jurés.

Mais il continue, ça reste quand même un sujet qui est très fort chez eux, et une volonté pour eux de trouver le coupable.

- Le retournement de Mary Farrell, évidemment, on entend par derrière qu'elle a subi dépression, qu'elle a tenu le coup une fois, deux fois, trois fois, qu'elle a fini par céder,

et par dire qu'elle n'avait pas reconnu Yann Bélé. C'est ce que vous pensez vous aussi?

- Alors, ce que vous dites, c'est effectivement l'essai, c'est-à-dire que c'est elle qui a pris contact avec la police

pour dénoncer M. Bélé, pour expliquer qu'elle l'a vu.

Et dix ans ou quinze ans plus tard, après d'ailleurs plusieurs actions de sa part, se disant menacées par M. Bélé, elle a décidé de changer son fusil d'épaule, sa décision, son témoignage.

Que dire de ce témoignage, c'est difficile. Ce que je sais simplement, c'est que c'est elle qui a contacté la police.

C'est pas la police qui a contacté, bien avant, M. Bélé était désigné, enfin, été orienté en mettant un suspect.

Et donc, je suis surpris que, ayant eu dépression de la police, c'est elle qui est appelée la police, sans donner son nom, puisque c'est dans un deuxième temps que son nom a été découssaire par la police.

Donc voilà, ça me surprend un peu. Maintenant, effectivement, un témoignage où on dit pendant quinze ans,

oui, c'est lui, et à partir d'un jour, j'ai abattu, c'est lui, ça reste un peu étrange.

Pour le moins, je ne peux pas vous poser la question, mais les gens étaient très choqués que Daniel Toscan du Plantier ne viennent pas reconnaître le corps de votre sœur,

et à partir de là, il n'est une suspicion. Est-ce que cette idée vous a traversé l'esprit au cours de ces années ou pas?

La décision d'aller reconnaître le corps de Sophie, elle a été prise par la mère quelques heures après l'annonce de sa mort, et on n'a pas laissé le temps de se retourner pour dire oui, on y va, on n'y va pas, car il fallait y aller.

J'accompagnais mes parents et ma tante sur place pour aller reconnaître effectivement le corps de Sophie.

Daniel, à l'époque, était, après ce que je ne l'avais pas croisé juste avant ce voyage, je ne l'ai revu dans la préparation des filéailles, mais effectivement, il était assez effondré.

Je pense que Daniel est bien, en tout cas, maîtrisé son image,

l'image que je donnais de lui, et que je pense qu'il n'était pas en état de pouvoir se montrer à ce moment-là,

[Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Sophie Toscan du Plantier, l'impossible procès - Le débrief

et qu'il a du coup, je dirais, beauté en touche, si le terme pourrait s'appliquer à ça. Donc il était sincèrement affecté, et tous les gens qui laissent entendre qu'il ne l'était pas et que peut-être, etc., sont juste des mal-pensants?

Mal-pensants, en tout cas, moi, ce n'est pas comme ça que je l'ai vu, ce n'est pas comme ça que j'ai vécu à ce moment-là, et effectivement, je l'ai trouvé complètement effondré à ce moment-là, et d'ailleurs, quand on l'a retrouvé juste avant les filéailles de Sophie, effectivement, il était un petit peu agar et bété de ce qui est arrivé, ce qui était quand même assez rare de trouver un Daniel Toscan du Plantier, agar.

Donc effectivement, je peux comprendre ça, mais maintenant, je comprends aussi les gens qui étaient choqués,

qui n'étaient pas pris sur lui, qui n'étaient pas accompagnés sur place.

Il est venu beaucoup plus tard, en Irlande, à être interrogé par la police,

à partir du moment où la police a demandé à l'interroger, il est venu.

Mais juste après la mort de Sophie, je peux comprendre,

je peux comprendre que le choc rendrait quelqu'un de cette façon-là,

il était, on l'était bien ou même aussi.

Monsieur Bougnol, on va se souhaiter une chose, de se reparler,

parce que de l'affaire au Roi évolué et que Yann Bélet sera extradé vers la France.

En tout cas, je souhaite que la justice soit faite jusqu'au bout.

Aujourd'hui, on a quand même un élément qui est très important pour nous,

pour toute la Santénie, pour mes parents qui sont maintenant bien âgés,

qui ont vécu les 25 dernières années en espérant de la justice pour Sophie.

La justice pour Sophie, on l'a obtenue partiellement par cette condamnation,

par cette condamnation très digne et très sérieuse de la part de la justice française.

Maintenant, le coupable est toujours en liberté.

Il est effectivement emprisonné dans une île, mais il est quand même en liberté.

Et quand on se déplace dans cette région, dans la maison de Sophie,

pour y passer quelques temps, c'est pas facile de se dire qu'on va pouvoir croiser cette personne-là.

Donc oui, on espère la justice jusqu'au bout,

même si il est très important pour nous,

cette décision de la justice française était très importante pour nous.

Pour qu'on ait un élément très important de première étape de justice pour Sophie.

On va se quitter comme ça, Bertrand Buignol, en souhaitant se reparler bientôt,

parce que cette histoire sera allée au bout.